

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 4 JUILLET 2019

Délégués en
exercice : 52

Délégués
présents
avec voix
délibérative :
47

Quorum
atteint

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 4 juillet à 21h00, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le vendredi 28 juin 2019 s'est réuni en séance plénière à la Salle de Conférence du Parc des Expositions, à Villeneuve de Rivière sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DUCLOS, Président.

Délégués titulaires présents : 34 (avec le Président)

CC Cagire Garonne Salat (7)

Jean-Pierre DUPRAT - Philippe GIMENEZ
Raymond NOMDEDEU - Michel Claude ABADIE
François ARCANGELI - Philippe PRADERE
Brigitte SEGARD

CC Cœur et Coteaux du Comminges (19)

Loïc LE ROUX DE BRETAGNE
Magali GASTO OUSTRIC
Jean PAUL MANENT MANENT - Jean Bernard CASTEX
Gilbert SIOUTAC - Hervé CHEYLAT - Emilie SUBRA
Alain BOUBEE - Jacques FERAUT
Evelyne SANSONETTO - Philippe BRILLAUD
François CARAOUE - Jean Michel LOSEGO
Michel AUBERDIAC - Julien LACROIX - Éric HEUILLET
Pierre SAFORCADA - Nathalie LACROIX
Jean-Pierre DUCLOS

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (7)

Alain CASTEL - Dominique BERRE - Bernard DUMAIL
John PALACIN - Jean Louis REDONNET - Joël GROS
Michel LADEVEZE

Délégués titulaires excusés : 12

CC Cagire Garonne Salat (4)

Jean Claude DOUGNAC - René ERTLEN
Raymond JOUBE - Jean Pierre BRANA

CC Cœur et Coteaux du Comminges (2)

Valentin BIASON - Jean DE GALARD

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (6)

Patrice RIVAL - Jean Paul SALVATICO - Louis FERRE
Danielle PANATIER - Alain LADEVEZE - Denis MARTIN

Délégués titulaires présents ayant procuration : 2

CC Cœur et Coteaux du Comminges (1)

François CARAOUE (pour Valentin BIASON)

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (1)

Jean Louis REDONNET (pour Louis FERRE)

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative : 11

CC Cagire Garonne Salat (5)

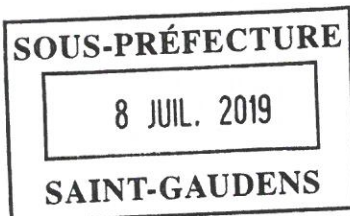
Josette SARRADET - Dominique PONTICACCIA
Robert MARTIN - Louis BARES - Jean Charles ROSELLO

CC Cœur et Coteaux du Comminges (5)

Bernard TARRAUBE - Marc CASTEX - Thomas FAURE
Sylvia BELAIR - Christiane LARRIEU

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (1)

Charles HORMIERE





Délégués suppléants présents sans voix délibérative : 5

CC Cœur et Coteaux du Comminges (5) Gérald DAMIENS - Michel DESSENS
Guy LOUBEYRE - Jean Pierre FORTASSIN
Yves LOUIS

Délégués suppléants excusés : 22

CC Cagire Garonne Salat (7) Marie-Christine LLORENS -Corinne ORTET
Henri GOIZET - Josette PEYRIGUIER
Jean Louis PLE - Raoul RASPEAU
Rose Marie DEDIEU

CC Cœur et Coteaux du Comminges (9) Claire VOUGNY – Joël GUILLERMIN - Thierry PLANTE
Annie NAVARRE - Geneviève CAPERAN LORENZI
Daniel PITOUT – Julien CHAINET- Alain PINET
Patrick BEAUCHET

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (6) Fabienne ADOUE - Jean Claude BORDES
Audrey AZAM – Philippe BONNET - Laurette DASPET
José CASTELL

Délibération n°2019-03-01
Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 25 mars 2019

Considérant l'ordre du jour du Comité Syndical du 25 mars 2019 qui était le suivant :

Délibérations

- Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 31 janvier 2019
- Adoption du compte de gestion 2018
- Adoption du compte administratif 2018
- Affectation des résultats 2018
- Modification et complément de la délibération n° 2015-02-08 du 10 avril 2015 relative à la durée des amortissements des immobilisations
- Approbation du budget primitif 2019
- Ajustement de la ligne de trésorerie
- Demandes de subvention auprès des partenaires financeurs (Leader, Conseil Départemental, Agence Régionale de santé, Région, ADEME, massif)
- Création de poste chargé de mission SCoT – Urbanisme durable
- Compléments apportés à la délibération n° 2018-02-13 du 3 avril 2018 relative au RIFSEEP
- Instauration d'une gratification versée aux stagiaires
- Modification du contrat de bail relatif aux locaux du PETR Pays Comminges Pyrénées
- Candidature du Pays Comminges Pyrénées à l'appel à projets Terra Rural
- Signature des contrats bourgs-centres

Point d'informations

- Etat d'avancement des actions et travaux des commissions
- Agenda

Questions diverses

Aucune observation n'est formulée.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1

d'approuver le procès-verbal du Comité Syndical du 25 mars 2019.



Pour extrait certifié conforme,
Le président, 05 JUL. 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le :
Et publication, affichage ou notification le :

08 JUL. 2019

08 JUL. 2019